

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, eu égard au contexte sanitaire, à la Salle Henry Dunant, 1bis rue Saint-Laurent à BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation exceptionnelle du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires. Communication a été faite auprès de M. le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

DATE DE CONVOCATION : 15 octobre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 25 – REPRÉSENTÉS : 4

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, REKIS Stéphane, COLIN Arnaud et DELAUNAY Yoann, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick et Mmes SCHLADT Rita et VAIRÉ Sandrine.

EXCUSÉS : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*), Mme FERRY Gladie (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à Mme GUINEL Marie-Jeanne*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MM. RICARD Jean-François et REKIS Bruno

OBJET : *Recrutement pour accroissement temporaire d'activité*

N° 2020 / 10 / 12

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse et Éducation du 28 septembre 2020 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Ressources Humaines et Économie du 07 octobre 2020 ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Considérant qu'un accroissement temporaire d'activité, lié à l'ouverture d'un second dortoir à l'école maternelle A. France, au renforcement des mesures de désinfection dans les écoles dans le contexte actuel et à l'augmentation de l'activité de l'ALSH pendant les vacances scolaires, nécessite un renfort d'effectif durant l'année scolaire 2020-2021,

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- *DÉCIDE de recruter un adjoint d'animation contractuel à temps non complet 19,91/35^e, pour la période du 01/11/2020 au 31/08/2021,*
- *et PRÉCISE que, pour l'exécution de ce contrat, l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 350, indice majoré 327.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 27 octobre 2020,
Le Maire,

